



publication 18/09/2026

DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026 / 17

Demande de subvention

Région Normandie : Projet Millénium 2027

Vu

Les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

La délibération DEL20260327/05 du 27 mars 2026, adoptée par le conseil municipal de la ville de Honfleur et donnant délégation de pouvoirs à M le Maire pour solliciter l'attribution de subventions,

La volonté politique de la ville de Honfleur de participer à l'aventure **Millénium-2027, Année européenne des Normands** initié par la Région Normandie en organisant du 11 au 16 mai 2027 la manifestation intitulée « **Les Régates d'Hastings, dans le sillage de Guillaume Le Conquérant** ».

Considérant

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 60.000 € TTC,

L'opération est éligible à l'obtention de financements, à hauteur de 30.000 € HT du Conseil Régional de Normandie, dans le cadre de l'appel à projet Millénium 2027,

DECIDE

Article 1 : Une demande de financement est adressée à la Région Normandie, dans le cadre de l'appel à projet **Millénium-2027, Année européenne des Normands**.

Article 2 : Un dossier complet est adressé afin de solliciter le montant de subvention le plus élevé soit 30.000 € TTC.

Article 3 : M. le Trésorier principal de Honfleur et M le directeur général des services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera affichée, insérée dans le recueil des actes administratifs et transcrite dans le registre des délibérations. Il sera rendu de la présente décision lors d'un prochain conseil municipal.

Fait à Honfleur, le 17 septembre 2026,

Le Maire,

Nicolas Pubreuil

